

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL~2023~ 55**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Lancement de la maîtrise
d'œuvre pour le projet d'un City
Park sur la Commune de
Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/7 du 09 Juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L.2122.22-4 du CGCT afin de lui permettre de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

ATTENDU que le projet de maîtrise d'œuvre de City Park n'est pas inscrit au budget,

ATTENDU qu'une procédure de mise en concurrence doit être lancée dans le respect des règles de la commande publique,

ATTENDU que la Commune de Bourbonne les Bains, dans le cadre du projet de création d'un City Park, envisage de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de recruter un maître d'œuvre ayant pour mission de l'assister,

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'un City Park.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'un City Park.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie LAVILLE'.

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André NOIROT'.

Monsieur André NOIROT